

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction  
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 27 novembre 2013 portant nomination au grade de sous-lieutenant  
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1323825A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'école des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les aspirants suivants, de recrutement OG UNIV, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

Romatet Charles.

Richaud Paul.

Vanderperre Etienne.

Dupre Pierre-Marie.

Micillino Raphaël.

Millet Martin.

Estachy Etienne.

Jolibois Blandine.

Gravier Elodie.

Laignel Erika.

Le Potier Florant.

Naud Etienne.

Grima Olivier.

De Geloës D'Elsloo Cyrille.

Ponge Agathe.

Chottin Thomas.

Lemetter Renan.

Bedu Justine.

Meffre Agnès.

Gharbi Hamdi.

Petit Laure-Anne.

Marichez Benoît.

Lejeune Pauline.

Mauduit Alicia.  
Bertrand Sophie.  
Wolff Simon.  
Laloua Anthony.  
Gourc Nicolas.  
Ceszniewski Mélanie.  
De Camaret Nicolas.  
Bernard Sophie.  
Bourgeois Cindy.  
Thoumelin Pierre.  
Corrocher Ode.  
Prevot Jérémy.

#### Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OG TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

Pelegrin Pierre-Adrien.  
Heckmann Thibaut.  
Cany-Canian David.  
Beucler Frédéric.  
Gouello Audrey.

#### Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OG SD, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 :

Olier Franck.  
Jeanmaire-Dit-Quartier Cédric.  
Grosso Christophe.  
Polion Sébastien.  
Zimmer François.  
Damm Sacha.  
Menino Daniel.  
Billiou Guillaume.  
Payage Alexandre.  
Curé Philippe.  
Boucher Guillaume.  
Legrand Frédéric.  
Keraudran Yoann.  
Dinand Nicolas.  
Gérard Arnaud.  
Luziole Vanessa.  
Petresco Michaël.  
Trentin Stéphane.  
Leveugle Daniel.  
Daliphard Joseph.  
Hopquin Pierre-Johan.  
Fremont Philippe.  
Caron Maïté.

Grodecœur Rémi.  
Conti Gabriel.  
Valverde Philippe.  
Damache Nordine.  
Barnoud Cyril.  
Guiry Sébastien.  
Condette Robin.  
Chateau Marc.  
Andreani Eddy.  
Gil Boris.  
Bordenave Benoît.  
Coquelin Jérémy.  
Chambert Cédric.  
Delaitre Olivier.  
Popiela Jérôme.  
Gourret Céline.  
Roulleau Eric.  
Jeanne Jennifer.  
Cubel Julien.  
Matheron Aurélien.  
Wieder Ludivine.  
Rigaill Sébastien.  
Gambini Cyrill.  
Cousture Séverine.  
Diaz David.  
Ballier Florian.  
Soulary Romain.  
Canitrot Jean-David.  
Lahrifi Lalla.  
Delanoy Delphine.  
Gallet Arnaud.  
Houillot Pierre.

#### Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
P. MAZY